

Séance du mardi 05 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	38	39

Date de la convocation
25 mars 2016

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

06 avril 2016
---------------

L'an deux mille seize et le mardi cinq avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : COMBRES Roger, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, HAMEL Bernard PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain (suppléant d'ARTIGOLE Eric), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : GORRET Franck (suppléant de LAMOTHE Laurent), TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** BÉTOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), NOGARO : PEYRET Christian, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric (remplacé par FAGET Alain), SORBETS : LAMOTHE Laurent (remplacé par GORRET Franck).

**Absents :** MUNOZ Sophie

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Voirie, groupement de commandes dans le cadre des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de la Cité Scolaire à Nogaro

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente **EXPOSE :**

La commune de Nogaro doit engager des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité du parking de la cité scolaire. Dans ce cadre, les contraintes organisationnelles obligent à réaliser les travaux durant les vacances d'été.

Les travaux relatifs au stationnement des cars, au cheminement piéton et à la réorganisation de la voie de circulation, ayant un impact sur la voirie d'intérêt communautaire relevant de la Communauté de Communes, il appartient à la Communauté de Communes de réaliser dans le même temps les travaux de revêtement de la voirie, comme cela a été évoqué lors des commissions Finances du 21 mars et Voirie du 23 mars.

En conséquence, afin de simplifier au maximum les interventions des différentes parties, Madame la Présidente **PROPOSE** de mettre en œuvre un groupement de commandes. Le projet de convention correspondant a été remis aux membres du Conseil Communautaire dans le dossier accompagnant la convocation.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE**, l'engagement des travaux de refaçonnement de la rue d'Estalens aux abords de la cité scolaire à Nogaro et la signature d'une convention de groupement de commandes comme exposé ci-dessus,

**APPROUVE**, la désignation de la commune de Nogaro comme coordonnateur du groupement,

**AUTORISE**, Madame la Présidente à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,



*Elisabeth Dupuy-Mitterrand*  
Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.